



Plan Climat Air Énergie Territorial

Stratégie territoriale





STRATÉGIE TERRITORIALE AIR ÉNERGIE CLIMAT

| CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE | PAGE 3 |
|--|---------|
| SCÉNARIOS DU TERRITOIRE | PAGE 9 |
| UNE STRATÉGIE TERRITORIALE AMBITIEUSE | PAGE 16 |
| RÉSULTATS DU SCÉNARIO « MAINE SAOSNOIS » | PAGE 35 |



Contexte et méthodologie



Le PCAET

Contexte national : la loi de transition énergétique et les PCAET

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

- Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
- 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC) fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs par rapport à 2015 à l'horizon du quatrième budget carbone (2029-2033) sont :

- Transport : -31% des émissions de gaz à effet de serre,
- Bâtiment : -53% des émissions de gaz à effet de serre,
- Agriculture : -20% des émissions de gaz à effet de serre,
- Industrie : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-81% à horizon 2050),
- Production d'énergie : -36% des émissions de gaz à effet de serre (-61% des émissions par rapport à 1990),
- Déchets : -38% des émissions de gaz à effet de serre (-66% à horizon 2050).

En 2017, le nouveau gouvernement a présenté le Plan Climat de la France pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.

Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui remplace le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE).

Les EPCI à fiscalité propre traduisent alors les orientations régionales sur leur territoire par la définition de Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) basé sur 5 axes forts :

- ☐ La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- ☐ Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

SNBC: Projet de SNBC publiée en décembre 2018

Le PCAET

Contexte local: un SRADDET en cours d'élaboration

Le SRADDET de la Région Pays de la Loire est en cours d'élaboration et son adoption est prévue pour fin 2020. Il a notamment vocation à fixer des objectifs régionaux de moyen et long termes en matière de climat, d'air et d'énergie. Il doit permettre de décliner la stratégie nationale (LTECV, SNBC) à l'échelle régionale et remplacera le SRCAE Pays de la Loire qui date d'avril 2014.

Ces objectifs fixés à horizons 2030-2050 concerneront les volets suivants :

- Consommation énergétique finale;
- · Consommation en énergie fossile;
- Énergies renouvelables et de récupération ;
- Émissions de gaz à effet de serre ;
- Emissions de polluants atmosphériques.

5 grandes ambitions déclinées en grands objectifs ont déjà été dégagées :

- **1. Construire une dynamique "grand ouest"**, génératrice d'attractivité et de développement pour les Pays de la Loire.
- 2. Affirmer une ambition conciliant croissance bleue et protection sur les deux axes identitaires de notre région : la Loire et le littoral atlantique.
- 3. Renforcer l'équilibre territorial en résorbant les risques de fracture territoriale.
- 4. Préserver notre environnement naturel et agir pour une écologie positive tournée vers la croissance verte et l'innovation.
- 5. Mobiliser l'ensemble des acteurs ligériens pour **construire des politiques qui** s'adaptent aux enjeux de chaque territoire.

Le PCAET du Maine Saosnois doit prendre en compte et être compatible avec le SRADDET de la Région Pays de la Loire. Ce dernier n'étant pas encore terminé et le SRCAE n'étant plus à jour (pas d'objectifs à horizon 2030 et objectifs pour 2050 non estimés ou basés sur une stratégie nationale qui a changé depuis), la stratégie du PCAET se basera essentiellement sur les derniers objectifs nationaux.

Élaboration du PCAET

Deuxième étape : la stratégie territoriale

Élaboration du PCAET

Mise en œuvre du PCAET

Diagnostic territorial climat, air et énergie

Etablissement d'une stratégie territoriale

Construction d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation des actions

Concertation avec les acteurs du territoire rassemblés au sein du *Club Climat* sur les thématiques du bâtiment, agriculture, mobilité, économie locale... : Ateliers de concertation

Évaluation environnementale des orientations et des actions du PCAET

La stratégie territoriale s'appuie les enjeux identifiés dans le diagnostic, d'un point de vue technique (impacts air-énergie-climat, risques face aux conséquences du dérèglement climatique...), partagés et enrichis par le comité de pilotage PCAET et le Club Climat.

Ainsi la stratégie territoriale s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse de données air-énergie-climat) et sur les retours locaux des acteurs concernés.

Stratégie territoriale air-énergie-climat

Rappels réglementaires

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climatair-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : 2021, 2026, 2030 et 2050.

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bascarbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »

Stratégie territoriale air-énergie-climat

Méthodologie

La stratégie comprend la définition :

- d'axes stratégiques,
- d'objectifs,
- et d'une trajectoire pour atteindre ces objectifs.

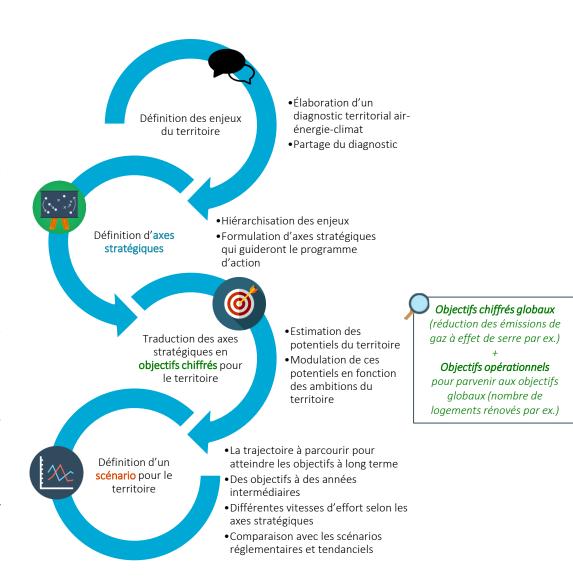
Les **objectifs chiffrés** sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire, dont l'effort est pondéré par la volonté du comité de pilotage PCAET de la communauté de communes (voir page 16).

Les objectifs PCAET se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports doux...) qui fournissent des repères pour le programme d'actions du PCAET.

Le scénario du territoire est construit à partir de 3 scénarios :

- 1. Le Scénario « tendanciel » : Poursuite des tendances observées depuis 1990
- 2. Le scénario « réglementaire » : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, Stratégie Nationale Bas Carbone
- 3. Le scénario « Potentiel Max » : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

La priorisation des enjeux issus du diagnostic partagé et enrichi par le Club Climat permet de définir les axes d'actions prioritaires pour le territoire : pour chaque axe stratégique est associé un niveau d'ambition visé.



Scénarios du territoire



Le scénario tendanciel

Description

Le scénario tendanciel présente la poursuite des évolutions tendancielles depuis 1990. Il s'agit donc d'un scénario « si rien n'est fait ». Il permet de mettre en valeur l'effort à fournir par rapport aux autres scénarios. Ce scénario ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires et aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.

Dans ce scénario, les consommations d'énergie augmentent de 6% en 15 ans et les émissions de gaz à effet de serre diminuent légèrement du fait d'une diminution dans le secteur agricole. La part de l'électricité dans l'énergie consommée augmente légèrement, notamment du fait du développement des voitures électriques.

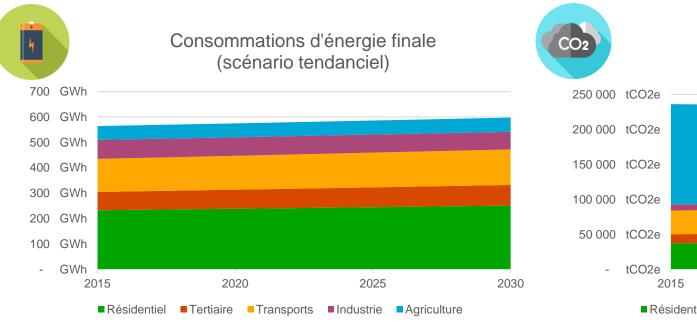
Indicateurs clefs:

- L'usage de l'automobile individuelle augmente de 15% entre 2015 et 2030.
- Environ 120 logements sont rénovés chaque année (estimation au prorata du nombre de logements rénovés en France en 2014).

Sources des tendances depuis 1990 : SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques) ; Logements rénovés : En l'absence de données territorialisées cette estimation se base sur les 288 000 logements rénovés en France en 2014.

Le scénario tendanciel

Trajectoires 2015-2030



| CO2 | | E | | ns de gaz cénario ter | | | |
|---------|-------|-----------|-------------|--------------------------|------------|-------------|------|
| 250 000 | tCO2e | | | | | | |
| 200 000 | tCO2e | | | | | | |
| 150 000 | tCO2e | | | | | | |
| 100 000 | tCO2e | | | | | | |
| 50 000 | tCO2e | | | | | | |
| | tCO2e | | | | | | |
| _ | | 15 | | 2020 | 202 | 5 | 2030 |
| | ■Rés | sidentiel | ■ Tertiaire | ■ Transports | ■Industrie | Agriculture | |

| Secteur | % de variation annuelle | % 2015 – 2030 |
|-------------|-------------------------|---------------|
| Agriculture | 0,2% | 3% |
| Résidentiel | 0,5% | 8% |
| Tertiaire | 0,8% | 13% |
| Transports | 0,5% | 8% |
| Industrie | -0,5% | -7% |
| Total | 0,4% | 6% |

| Secteur | % de variation annuelle | % 2015 – 2030 |
|-------------|-------------------------|---------------|
| Agriculture | -0,4% | -6% |
| Résidentiel | 0,5% | 8% |
| Tertiaire | 0,5% | 8% |
| Transports | 0,4% | 6% |
| Industrie | -2,0% | -26% |
| Total | -0,1% | -2% |

Le scénario réglementaire

Description

Le scénario réglementaire montre l'ambition minimale à fournir au regard des volontés régionales et nationales. Le SRCAE Pays de la Loire datant de 2014 et ne donnant des objectifs qu'à horizon 2020 et en partie pour 2050, les objectifs réglementaires pour 2030 sont établis en ne tenant compte que des objectifs nationaux.

Hypothèses:

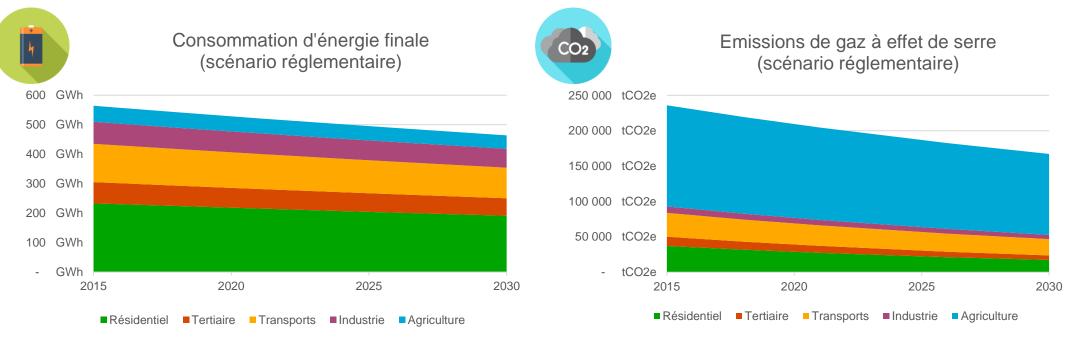
- Application au territoire de l'objectif de la LTECV pour la consommation d'énergie finale : - 20% en 2030 par rapport à 2012, avec une déclinaison par secteur pour parvenir à cet objectif.
- Déclinaison sectorielle des efforts issue de la SNBC (Projet de stratégie publiée en décembre 2018) pour les émissions de gaz à effet de serre.
- Atteinte de l'objectif de 32% de la consommation d'énergie finale d'origine renouvelable pour la production d'énergie (LTECV). L'objectif réglementaire ne précise pas le mix énergétique à mobiliser pour atteindre cet objectif. La consommation d'énergie finale en 2030 est estimée à la consommation actuelle qui a baissé de 20% (objectif de la LTECV).

Résultats:

- Les consommations d'énergie baissent de 20% entre 2012 et 2030, soit une baisse de 18% entre 2015 et 2030.
- Les émissions de gaz à effet de serre baissent de 29% entre 2015 et 2030.
- La production d'énergie renouvelable s'élève à 148 GWh (32% de la consommation d'énergie finale en 2030, cette-dernière étant estimée à 462 GWh grâce à une baisse de 18% par rapport à 2015).

Le scénario réglementaire

Trajectoires 2015-2030



| Secteur | annuelle | % 2015 – 2030 |
|-------------|----------|---------------|
| Agriculture | -1,1% | -15% |
| Résidentiel | -1,3% | -18% |
| Tertiaire | -1,3% | -18% |
| Transports | -1,5% | -20% |
| Industrie | -1,1% | -15% |
| Total | -1,3% | -18% |

| Secteur | % de variation annuelle | % 2015 – 2030 |
|-------------|-------------------------|---------------|
| Agriculture | -1,5% | -20% |
| Résidentiel | -4,9% | -53% |
| Tertiaire | -4,9% | -53% |
| Transports | -2,4% | -31% |
| Industrie | -2,8% | -35% |
| Total | -2,3% | -29% |

Le scénario « potentiel max »

Description

Le scénario "potentiel max" dresse une sorte de limite maximum potentiellement atteignable sur le territoire. Ainsi, ce scénario ne propose pas de trajectoire. Il s'agit d'une photographie du territoire obtenus lorsque l'effort maximum aura été atteint, sans notion de temporalité.

Evidemment, ce potentiel maximum est évalué au regard des données et des connaissances techniques disponibles aujourd'hui. Certaines évolutions techniques (baisse de la consommation des véhicules, amélioration des chaines logistiques...) ont été prises en compte de manière prospective.

Principales hypothèses:

- Tous les logements du territoire ont été rénovés selon les exigences du label BBC rénovation.
- Les besoins en mobilité ont baissé de 15%.
- La part modale de la voiture baisse de 38 points. Les modes doux représentent 18% de la part modale, et les transports en commun 25%.
- L'ensemble des exploitations agricoles ont modifié leurs pratiques (diminutions des intrants, séquestration carbone dans les sols...).
- Les gisements d'énergies renouvelables identifiés par le diagnostic ont été mobilisés.

Résultats:

- Les émissions de gaz à effet de serre baissent de 50%
- Les consommations d'énergie baissent de 61%
- La production d'énergie renouvelable s'élève à 435 GWh (370 GWh supplémentaires).

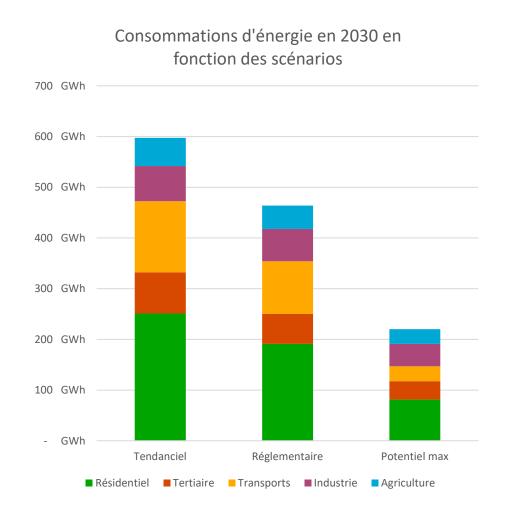
Hypothèses détaillées pour l'estimation des potentiels du territoire : voir diagnostic territorial

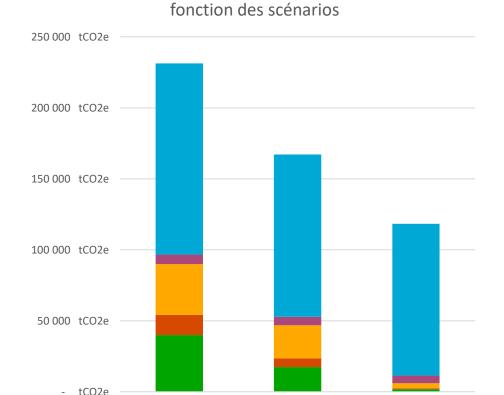
Quelle marge de manœuvre pour le territoire ?

La trajectoire PCAET du territoire du Maine Saosnois se situe entre le scénario tendanciel et le scénario « potentiel maximum ». Une trajectoire possible est le scénario réglementaire ; cependant celui-ci se base sur des enjeux aux échelles nationales.

La priorisation des axes stratégiques permet de dessiner une trajectoire adaptée aux enjeux locaux et aux ambitions. Cette trajectoire locale et propre au Maine Saosnois est détaillée dans la partie suivante. Les potentiels d'actions du territoire permettent de respecter les objectifs nationaux.

Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en





Réglementaire

■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transports ■ Industrie ■ Agriculture

Potentiel max

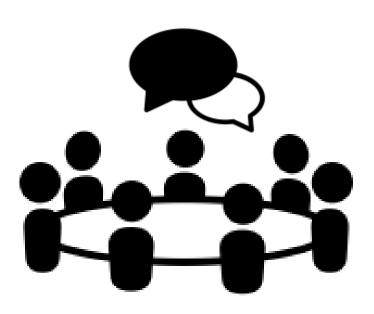
Tendanciel

Une stratégie territoriale ambitieuse



Définition d'une stratégie pour le territoire

Co-construction du scénario « Maine Saosnois »



A partir des constats mis en avant par le diagnostic, les élus du territoire se sont réunis le 26 novembre 2019 pour faire émerger une vision commune de l'avenir du territoire, discuter des objectifs à atteindre pour 2030, et préfigurer la stratégie territoriale.

S'appuyant sur les enjeux partagés par le Club Climat, ainsi que sur les différents objectifs réglementaires présentés, les participants ont pu prioriser les axes d'actions. Leurs choix individuels puis collectifs ont permis de faire émerger de grands axes structurants pour le plan climat (p.19), ainsi que des types d'actions prioritaires au sein des différents secteurs (à partir de la p.20) qui ont permis d'élaborer une stratégie chiffrée.

Un projet territorial pour préparer l'avenir

Le territoire du Maine Saosnois, au travers de la vision portée dans la stratégie de son plan climat air énergie territorial, ambitionne de :

- Se positionner sur des problématiques nouvelles comme un territoire exemplaire et rendre le territoire attractif,
- Améliorer la qualité de vie des habitants, en leur permettant de réduire leurs charges énergétiques et d'améliorer le niveau de confort de leurs logements, en réduisant leur temps de déplacement, en préservant les espaces naturels, en améliorant la qualité de l'air...
- Anticiper et éviter les coûts de l'inaction face au changement climatique : le coût de l'inaction est estimé entre 5 et 20% du PIB, soit entre 45 et 180 millions d'euros / an à l'échelle du Maine Saosnois ; alors que le coût de l'action peut être estimé à 22 millions d'euros / an selon le GIEC.
- Coordonner la transition énergétique et écologique de son territoire, pour parvenir à des investissements aujourd'hui, pour anticiper demain et réaliser des économies par ailleurs (allègement de la facture énergétique du territoire : 1900€/habitant en 2014 qui pourrait doubler d'ici 2030 étant donné l'augmentation croissante et prévisible du prix des énergies).
- Orienter les investissements réalisés par la collectivité vers des actions efficientes qui correspondent à la stratégie PCAET.

- Impulser une nouvelle dynamique de territoire : en valorisant le patrimoine, encourageant des nouvelles filières économiques locales, réhabilitant le parc bâti, renforçant l'identité territoriale...
- Instaurer une dynamique transversale et participative : en structurant de nouveaux projets, renforçant l'ambition d'actions incontournables, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, les citoyens, des communes, des services de la collectivité.

Source des coûts de l'inaction et de la facture énergétique : voir diagnostic ; Coût de l'action : Le coût total nécessaire pour transformer les systèmes énergétiques est estimé par plusieurs organismes. Le GIEC l'estime à 2,5% du PIB par an, soit autour de 22 M€ / an pour le Maine Saosnois, un coût bien inférieur au coût de l'inaction.

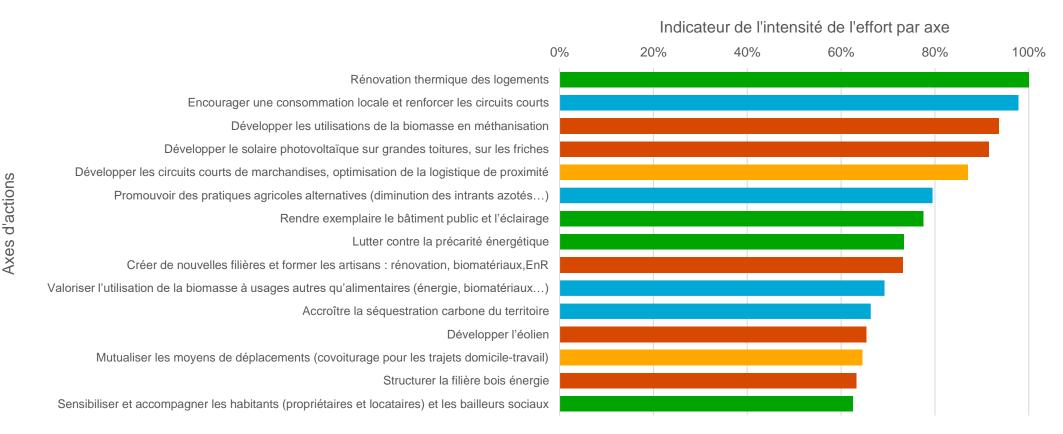
Des axes d'action priorisés

A partir des choix exprimés par les élus présents lors de l'atelier de coconstruction de la stratégie du 26 novembre 2019, et motivés par les réflexions du Club Climat du 8 octobre 2019, les secteurs d'intervention de la stratégie ont pu être priorisés.

Concrètement, les élus ont voté individuellement puis par groupe en choisissant dans une liste d'enjeux ceux qu'ils considéraient comme prioritaires sur le territoire. Leurs choix ont été guidés par des commentaires et des notes d'importances donnés pour chaque enjeu et issus du travail du Club Climat.

Les votes ont ensuite été comptabilisés de manière équitable, en donnant aux votes par groupe un poids trois fois supérieur à celui des votes individuels et ainsi accorder davantage d'importance au consensus. Les 15 axes d'actions ayant reçus le plus de votes sont présentés ci-dessous. L'ensemble des axes d'actions sont organisés autour de grands axes structurant ayant émergés pour le plan climat et d'une déclinaison par secteur d'intervention exposés dans la suite, le respect des réglementations nationales (LTECV et SNBC) est visé à horizon 2030.

Axes d'actions prioritaires toutes thématiques confondues



Un plan climat autour de 5 axes structurants

5 axes transverses sur lesquels le territoire s'engage



Des bâtiments éco-rénovés et alimentés en énergie décarbonée, avec une priorité sur les ménages en situation de précarité énergétique et une exemplarité des bâtiments publics



Un potentiel en énergies renouvelables locales bien exploité avec un développement structuré



Une activité agricole qui améliore ses pratiques et valorise la biomasse produite (énergie, biomatériaux), encouragée par une consommation locale



Une économie locale circulaire et de nouvelles filières pour accompagner la transition écologique



Des besoins de transports (particuliers et professionnels) réduits et une forte mobilité partagée

Avec dans tous les axes :



Mobilisation et sensibilisation des acteurs : Connaissance et communication



Anticipation des conséquences du dérèglement climatique



Prise en compte des enjeux de qualité de l'air (respect des objectifs de la SNBC compatible avec le PREPA)

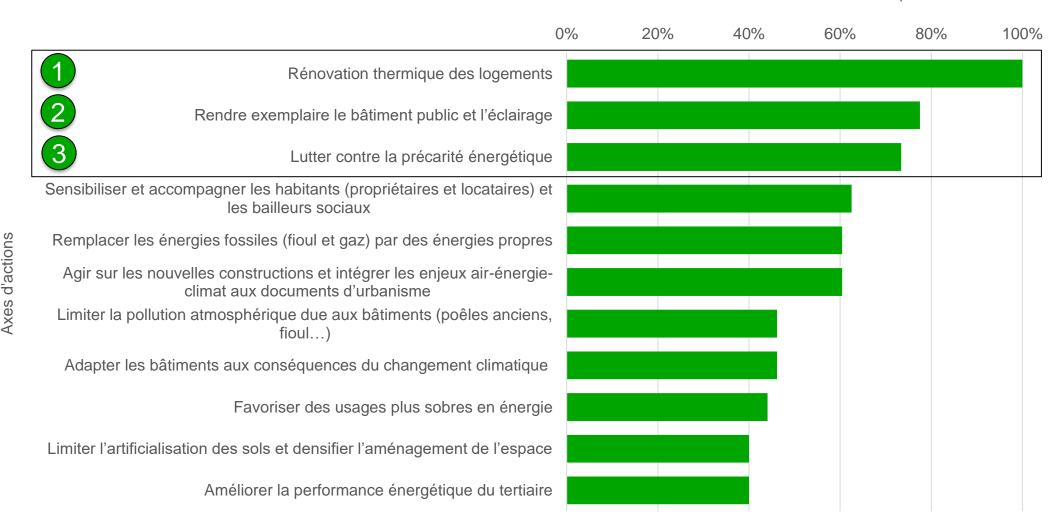
PREPA : Plan de prévention des émissions de polluants atmosphériques

Bâtiments et habitat



Les axes d'actions prioritaires

Indicateur de l'intensité de l'effort par axe



Méthodologie: axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.

Bâtiments et habitat



Objectifs opérationnels à 2030

| Situation initiale | 233 GWh | 37 080 tCO2e |
|--------------------|---------|--------------|
|--------------------|---------|--------------|

| Axes d'action | | | Flux annuel moyen (2020 → 2030) | Réduction en 2030 par rapport à 2015 | |
|---|-------|-------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| | | Objectif fixé pour 2030 | | Consommation d'énergie | Emissions de GES |
| Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements | 2 400 | Foyers concernés | 240 | - GWh | - 12 210 tCO2e |
| Economies d'énergie par les usages | 2 500 | Foyers concernés | 250 | - 6 GWh | - 910 tCO2e |
| Rénovation énergétique des logements collectifs (label BBC rénovation) | 330 | Logements collectifs rénovés | 33 | - 2 GWh | - 330 tCO2e |
| Rénovation énergétique des logements individuels (label BBC rénovation) | 3 500 | Logements individuels rénovés | 350 | - 36 GWh | - 5 800 tCO2e |
| Diminution de la surface chauffée par personne | 37 | m² chauffés par personne | - 0,22 | - 3 GWh | - 480 tCO2e |



Repères : environ 11 400 logements individuels et 1 000 logements collectifs sur le territoire

| Situation 2030 | 186 GWh | 17 340 tCO2e |
|----------------|---------|--------------|

Bâtiments et habitat



Objectifs à 2030

- 3 830 logements rénovés (BBC rénovation)
- Des nouveaux logements exemplaires : bâtiments types BEPOS ou E+C-, emprise au sol limitée, optimisation de la surface chauffée
- 2 400 logements désormais avec un chauffage décarboné (60% des logements actuellement au fioul)
- Écogestes dans 20% des foyers
- Diminution de la surface chauffée par personne (passage de 39 m² à 37 m²)

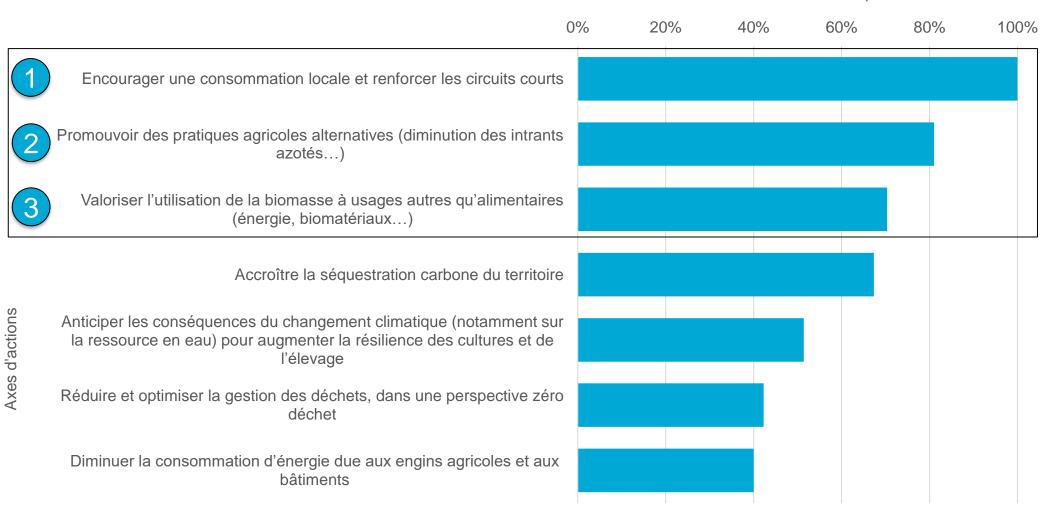
| Secteur résidentiel Réduction 2015- 2030 | Émissions de gaz à effet de serre | Consommations d'énergie |
|---|--------------------------------------|-------------------------|
| Scénario « Maine Saosnois » | -53% | -20 % |
| Objectifs nationaux | -53% | -18% (tous secteurs) |

Agriculture et consommation



Les axes d'actions prioritaires

Indicateur de l'intensité de l'effort par axe



Méthodologie : axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.

Agriculture et consommation



Objectifs opérationnels à 2030

| Axes d'actions | | | Flux annuel moyen | Réduction en 2030 par rapport à 2015 | |
|--|--------------------------------------|------------------------------|-------------------|--------------------------------------|------------------|
| | | Objectif fixé pour 2030 | (2020 → 2030) | Consommation d'énergie | Emissions de GES |
| Réduire les consommations d'énergie sur l'exploitation, les bâtiments et équipements agricoles | 33 442 | ha d'exploitations agricoles | 3 344 | - 13 GWh | - 3 430 tCO2e |
| Diminuer l'utilisation des intrants de synthèse | 22 814 | ha d'exploitations agricoles | 2 281 | - GWh | - 5 770 tCO2e |
| Optimiser la gestion des élevages | 282 | Exploitations agricoles | 28 | - GWh | - 3 970 tCO2e |
| Utiliser des effluents d'élevage pour la méthanisation | 169 | Exploitations agricoles | 17 | - GWh | - 5 950 tCO2e |
| Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies | 27 732 | ha d'exploitations agricoles | 2 773 | - GWh | - 3 810 tCO2e |
| Développer les techniques culturales sans labour | 15 970 | ha d'exploitations agricoles | 1 597 | - 6 GWh | - 3 350 tCO2e |
| Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées | 22 814 | ha d'exploitations agricoles | 2 281 | - GWh | - 2 210 tCO2e |
| Optimiser la gestion des prairies | 7 239 | ha d'exploitations agricoles | 724 | - GWh | - 650 tCO2e |
| | | | | | |
| Développer l'agroforesterie et les haies (séquestration) | 8 361 ha d'exploitations d'agricoles | | 836 | - GWh | - 10 660 tCO2e |
| Repère : 41 800 ha de surface agricole utile en 2010 | | | | 35 GWh | 113 810 |



282 exploitations en élevage bovins en 2010

| Situation 2030 | 35 GWh | 113 810 |
|----------------------|----------|---------|
| (hors séquestration) | 33 GVVII | tCO2e |

Agriculture et consommation



Objectifs à 2030

- 60% des effluents d'élevage méthanisés (entre 7 et 16 méthaniseurs)
- 80% des exploitations mettent en place des mesures de réduction de consommation d'énergie
- Moins d'intrants de synthèse épandus et utilisation accrue des légumineuses comme engrais verts (100% de la surface agricole)
- Développer la séquestration carbone du territoire via les pratiques agricoles : agroforesterie à faible densité (30 à 50 arbres/ha), haies en périphérie des parcelles... sur 20% de la surface agricole (8 360 ha). Ces pratiques agricoles et les forêts préservées permettent une séquestration supplémentaire de 9% des émissions de gaz à effet de serre du secteur.

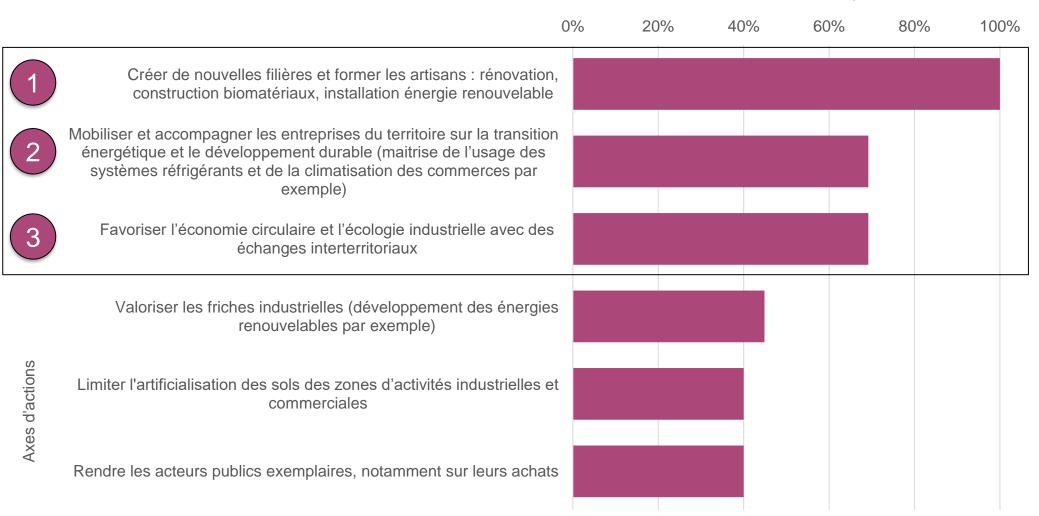
| Secteur agricole Réduction 2015- 2030 | Émissions de gaz à effet de serre | Consommations d'énergie |
|---|--------------------------------------|-------------------------|
| Scénario « Maine Saosnois » | -20% | -18% |
| Objectifs nationaux | -20% | -18% (tous secteurs) |

Economie locale



Les axes d'actions prioritaires





Méthodologie: axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.

Economie locale



Objectifs opérationnels à 2030

| | | | Situation initiale | 72 GWh | 13 210 tCO2e |
|--|-------------------------|---------------------------|--------------------|--------------------------------------|------------------|
| | | | Flux annuel moyen | Réduction en 2030 par rapport à 2015 | |
| Axes d'actions | Objectif fixé pour 2030 | | | Consommation d'énergie | Emissions de GES |
| Utilisation de sources de chauffage décarbonées | 100 000 | m2 de tertiaire concernés | 10 000 | - GWh | - 3 920 tCO2e |
| Economies d'énergie par les usages | 135 000 | m2 de tertiaire concernés | 13 500 | - 5 GWh | - 850 tCO2e |
| Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (label BBC rénovation) | 100 000 | m2 de tertiaire concernés | 10 000 | - 9 GWh | - 2 020 tCO2e |
| Mutualisation des services et des usages | 27 000 | m2 de tertiaire concernés | 2 700 | - 1 GWh | - 130 tCO2e |
| Performance énergétique et extinction de l'éclairage public 100% points lumineux concernés | | 10 % | - 2 GWh | - 110 tCO2e | |
| Repère : surface tertiaire du territoire estimée à 272 000 m² | | | Situation 2030 | 56 GWh | 6 180 tCO2e |

| | | | miliaio | | |
|---|-------------------------|---|-------------------|--------------------------------------|------------------|
| | | | | Réduction en 2030 par rapport à 2015 | |
| Axes d'actions | Objectif fixé pour 2030 | | Flux annuel moyen | Consommation d'énergie | Emissions de GES |
| Sobriété et efficacité énergétique dans l'industrie | 27 % | Nombre d'industries concernées | 2,7 % | - 11 GWh | - 1340 tCO2e |
| Utilisation de sources d'énergie décarbonées | 24 % | Nombre d'industries utilisant gaz ou fioul concernées | 2,4 % | - GWh | - 1820 tCO2e |

| Situation 2030 64 GWh 5 940 to |
|--------------------------------|
|--------------------------------|

75 GWh

9 100 tCO2e

Situation

initiale

Economie locale



Objectifs à 2030

- Rénovation de 37% des bureaux et commerces (BBC rénovation)
- 50% des bâtiments tertiaires passent à un mode de chauffage décarboné
- Écogestes et mutualisation des services et usages dans les bâtiments tertiaires
- Eclairage public totalement performant et optimisé
- Environ 25% des établissements industriels et artisanaux fortement impliqués dans des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique et dans l'utilisation de sources d'énergie décarbonées

| Secteur tertiaire Réduction 2015- 2030 | Émissions de gaz à effet de serre | Consommations d'énergie |
|--|--------------------------------------|-------------------------|
| Scénario « Maine Saosnois » | -53% | -22% |
| Objectifs nationaux | -53% | -18% (tous secteurs) |

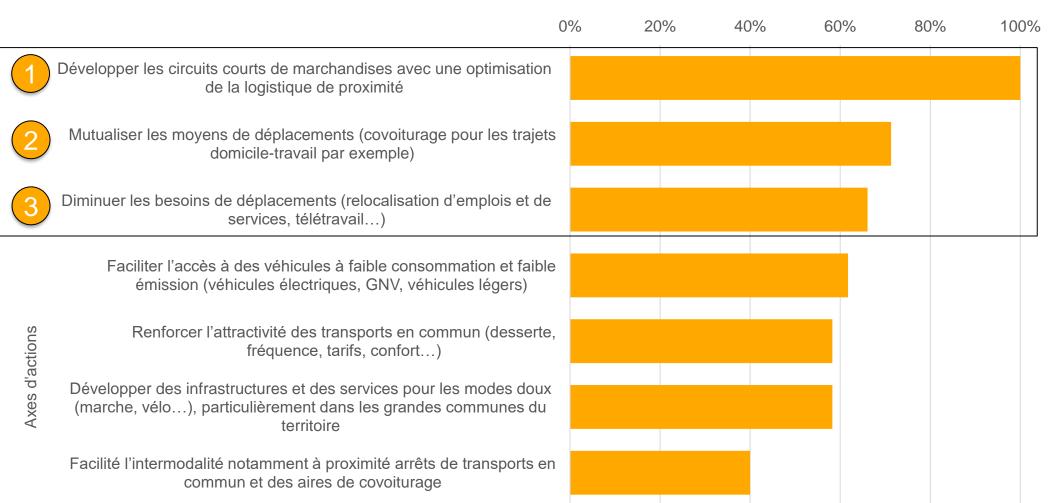
| Secteur industriel Réduction 2015- 2030 | Émissions de gaz à effet de serre | Consommations d'énergie |
|---|--------------------------------------|-------------------------|
| Scénario « Maine Saosnois » | -35% | -15% |
| Objectifs nationaux | -35% | -18% (tous secteurs) |

Mobilité et déplacements



Les axes d'actions prioritaires





Méthodologie: axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.

Mobilité et déplacements



Objectifs opérationnels à 2030

| Situation initiale | 130 GWh | 33 650 tCO2e |
|--------------------|---------|--------------|
|--------------------|---------|--------------|

| | Objectif fixé pour 2030 | | Flux annuel moyen | Réduction en 2030 par rapport à 2015 | |
|--|-------------------------|---|-------------------|--------------------------------------|------------------|
| Axes d'actions | | | (2020 → 2030) | Consommation d'énergie | Emissions de GES |
| Diminution des besoins de déplacements (P) | -3,0% | Baisse des besoins de déplacement | -0,3% | - 3 GWh | - 700 tCO2e |
| Développement des modes de déplacement doux | 2,0% | Gain de part modale pour les modes de déplacement doux (vélo, marche) | 0,20% | - 2 GWh | - 470 tCO2e |
| Développement des transports en commun | 2,0% | Gain de part modale pour les transports en commun | 0,20% | - 1 GWh | - 300 tCO2e |
| Développement du covoiturage | 1,7 | Nombre moyen de passager par véhicules | 0,03 | - 15 GWh | - 3 670 tCO2e |
| Développement des véhicules à faibles émissions (P) | 20,0% | Atteinte des objectifs des motoristes | 2% | - 6 GWh | - 3 190 tCO2e |
| Eco-conduite | 10,0% | des conducteurs pratiquent l'éco-conduite | 1% | - 2 GWh | - 490 tCO2e |
| Diminution des besoins de transports de marchandises (M) | -5,0% | Baisse des besoins en transport de marchandise | -0,50% | - 2 GWh | - 500 tCO2e |
| Développement des véhicules à faibles émissions (M) | 20,0% | Atteinte des objectifs des motoristes | 2% | - 3 GWh | - 1 270 tCO2e |

Mobilité et déplacements



Objectifs à 2030

- Des voitures partagées : 1,7 personnes/voiture en moyenne (contre 1,4 aujourd'hui)
- 4% des déplacements en mode doux (+ 500 m/jour/personne)
- 5% des déplacements en transport en commun (+500 m/jour/personne)
- 700 m parcourus en moins/jour/personne
- Diminution de 5% des transports de marchandise
- 1 conducteur sur 10 pratique l'écoconduite
- 20% de véhicules à faibles émissions, pour le transport de personnes comme pour le transport de marchandises

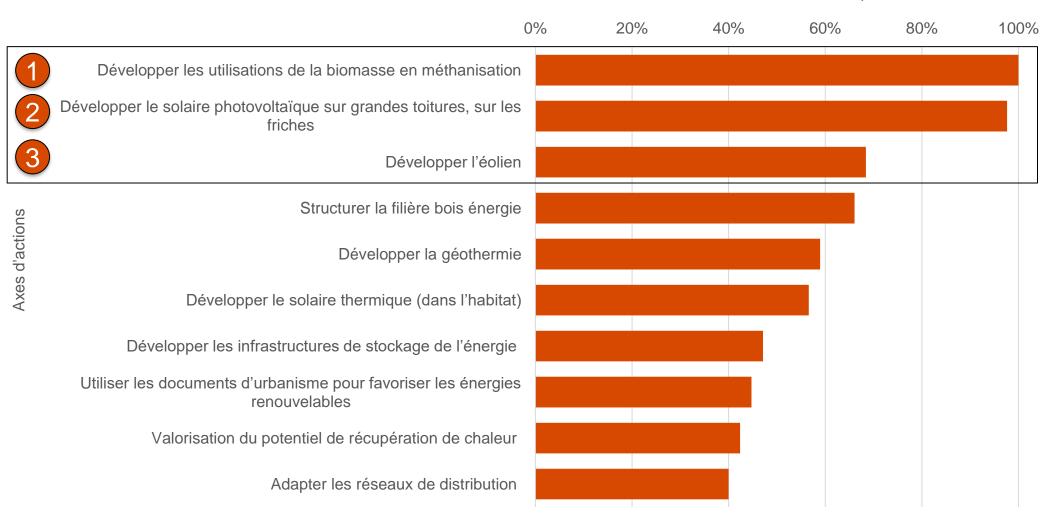
| Secteur des transports Réduction 2015- 2030 | Émissions de gaz à effet de serre | Consommations d'énergie |
|--|--------------------------------------|----------------------------|
| Scénario « Maine Saosnois » | -31% | -18% |
| Objectifs nationaux | -31% | -18% (tous secteurs) |

Nouvelles énergies



Les axes d'actions prioritaires

Indicateur de l'intensité de l'effort par axe



Méthodologie: axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.

Nouvelles énergies



Objectifs à 2030

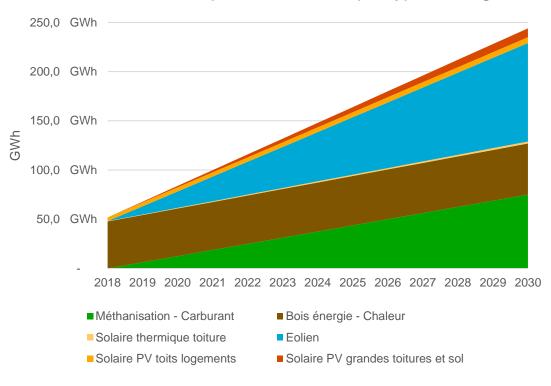
Production annuelle de

- 75 GWh de biogaz (méthanisation)
- 117 GWh d'électricité (dont 100 GWh d'éolien et 15 GWh de solaire PV)
- 71 GWh de chaleur (dont 52 GWh de bois énergie, 15 GWh de pompes à chaleur et 2 GWh de solaire thermique)

Objectifs opérationnels:

- Entre 7 et 16 méthaniseurs
- Multiplication par 3 de la surface de panneaux solaires photovoltaïques par rapport à 2015
- 20 éoliennes

Evolution des productions ENR par type d'énergie

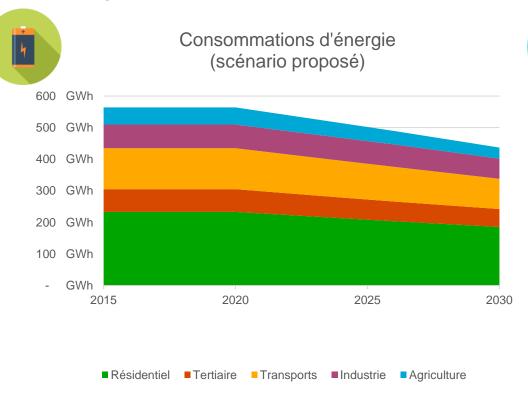


| Energie renouvelable | Production comparée à la consommation en 2030 | |
|--------------------------------|---|--|
| Scénario « Maine Saosnois » | 60% | |
| Objectifs nationaux | 32% | |

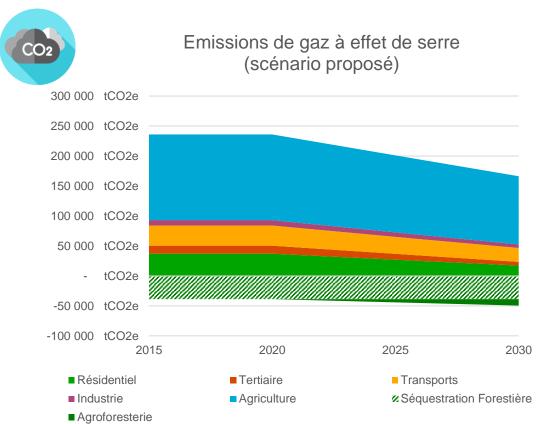




Trajectoire 2015-2030



| Secteur | annuelle | % 2015 – 2030 |
|-------------|----------|---------------|
| Agriculture | -4,3% | -35% |
| Résidentiel | -2,2% | -20% |
| Tertiaire | -2,4% | -22% |
| Transports | -3,0% | -26% |
| Industrie | -1,6% | -15% |
| Total | -2,5% | -23% |

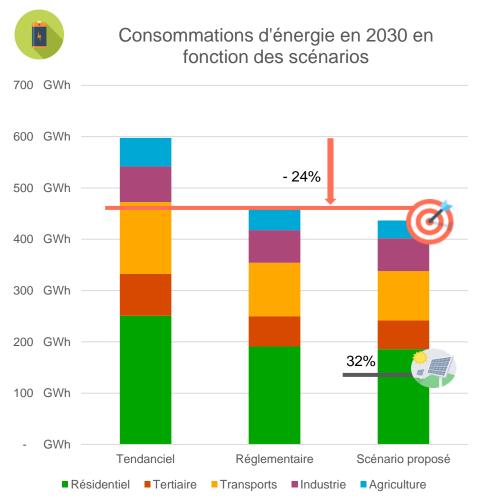


| Secteur | % de variation annuelle | % 2015 – 2030 |
|-------------|-------------------------|---------------|
| Agriculture | -2,3% | -20% |
| Résidentiel | -7,3% | -53% |
| Tertiaire | -7,3% | -53% |
| Transports | -3,7% | -31% |
| Industrie | -4,2% | -35% |
| Total | -3,4% | -30% |

Hypothèse conservatrice : aucune variation sensible des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2020

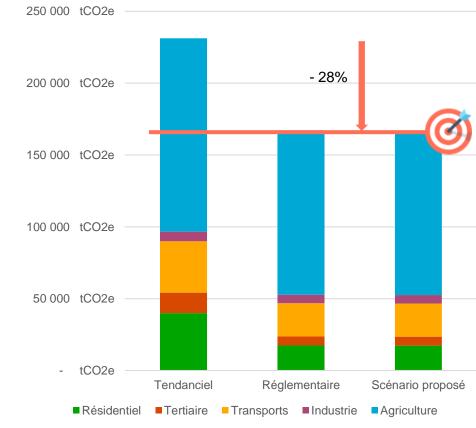


Atterrissage à 2030





Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios





Les objectifs de la LTECV pour 2030 en terme de consommation d'énergie finale et de production d'EnR (voir p.11) sont respectés



Le scénario réglementaire traduisant les objectifs sectoriels de la SNBC pour 2030 (voir p.11) est respecté.

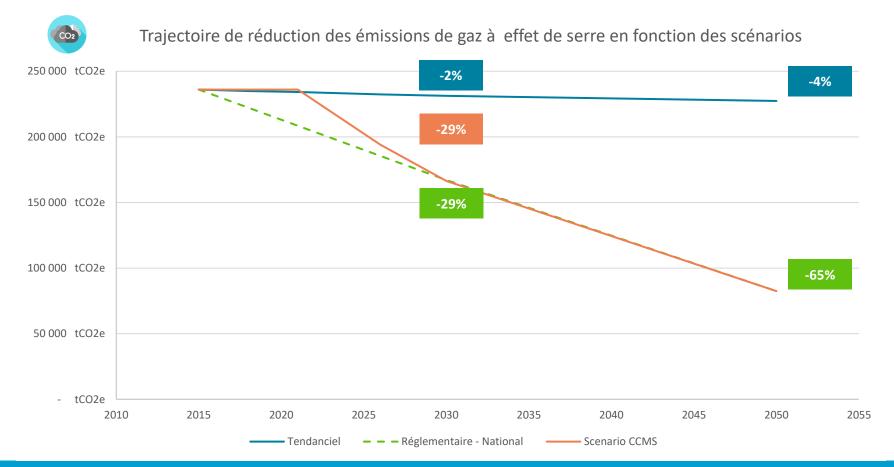
Les objectifs réglementaires sont représentées par les barres rouges et noire sur les graphiques, les cibles indiquent que les objectifs sont atteints dans le scénario envisagé



Comparaisons des trajectoires 2015-2050

En termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le scénario « Maine Saosnois » permet d'atteindre les objectifs nationaux de la SNBC pour 2030, soit une réduction des émissions de 29% par rapport à 2014. Pour 2050, le potentiel maximum de réduction des émissions estimé (-50% par rapport à 2014) ne permet pas d'atteindre les objectifs de la SNBC (-65% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2014 sur le territoire). Un objectif territorial de baisse des émissions de -65% par rapport à 2014 à horizon 2050 est cependant conservé, il devra faire appel à des gisements encore non identifiés à l'heure actuelle pour être atteint.

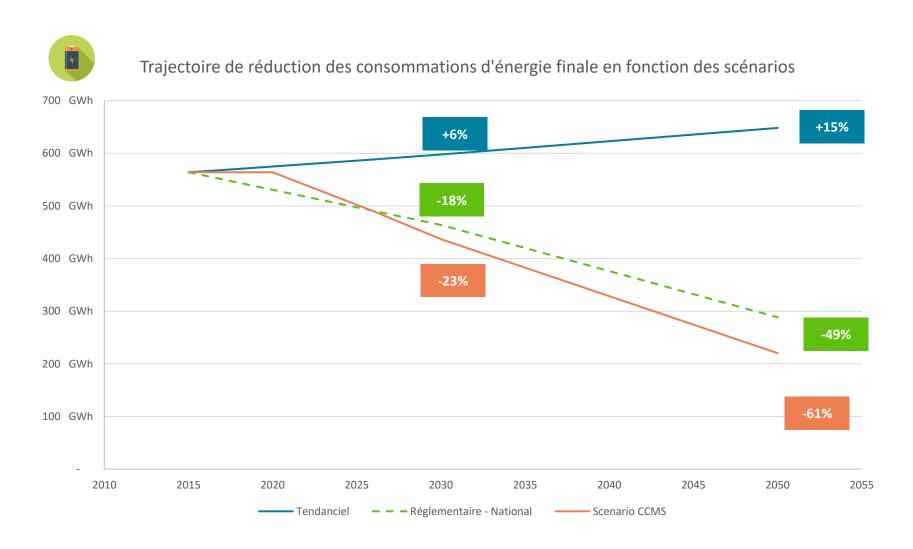
Aussi, il est important de rappeler que les objectifs de la SNBC sont déclinés par secteur à l'échelle nationale. Ils n'ont donc pas nécessairement de pertinence à l'échelle d'un EPCI, particulièrement pour les secteurs agricoles et industriels qui ont des spécificités fortes en comparaison d'une moyenne nationale.





Comparaisons des trajectoires 2015-2050

En terme de réduction des consommations d'énergie finale, le scénario « Maine Saosnois » permet de respecter les objectifs nationaux relatifs à la LTECV pour 2030 et 2050 (donnés par rapport à 2015 sur le graphique). Ce scénario correspond au scénario « potentiel max » pour l'année 2050.





Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Au niveau national, c'est le PREPA qui donne la stratégie concernant les émissions de polluants atmosphériques. Il fixe des objectifs chiffrés à horizon 2030 pour les principaux polluants, en prenant 2005 comme année de référence. Ces objectifs sont présentés ci-contre et ont été déclinés à l'échelle du territoire du Maine Saosnois avec 2014 comme année de référence.

Aucun objectif de réduction des émissions de PM10 ne figurant dans le PREPA, celui-ci a été pris comme identique à l'objectif de réduction des émissions de PM2.5 sur le territoire.

Les mesures consistant à réduire les consommations d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent régulièrement d'une baisse d'émissions de polluants atmosphériques (abandon des combustibles fossiles pour les besoins en chaleur, sobriété des usages, électrification de la mobilité...). Le scénario « Maine Saosnois » présenté précédemment est donc cohérent avec les objectifs de réduction d'émissions de polluants atmosphériques exposés ici.

A cela pourraient être ajoutés des axes d'actions complémentaires comme le remplacement des systèmes de chauffage au bois non performants et l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction.

| Objectifs PREPA par rapport à 2005 | 2030 |
|---------------------------------------|------|
| SO2 | -77% |
| NOx | -69% |
| COVNM | -52% |
| NH3 | -13% |
| PM2.5 | -57% |

| Objectifs du scénario « Maine Saosnois » par rapport à 2014 | 2030 |
|--|------|
| SO2 | -5% |
| NOx | -36% |
| COVNM | -37% |
| NH3 | -11% |
| PM2.5 | -39% |
| PM10 | -50% |



Evolution des émissions de polluants atmosphériques de 2008 à 2014 et trajectoires pour atteindre les objectifs 2030 (en base 100)

